

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Mardi 19 décembre 2023 à la Mairie de Belleau à huis clos sous la présidence de Monsieur
Philippe BARTHELEMY - Maire,**

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- ✓ la nomination d'une impasse à Morey,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rajout de d'une délibération à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour :

1. délibération : subvention à l'Association Sportive de Belleau pour l'année 2023.

Présent (s) (es) : Philippe BARTHELEMY - Haja RAKOTONDRAMANITRA - Michel BOULANGER - Guy PAILLON - Nicolas FAVIER - Stéphane JARDIN - Christelle TRONCY - Philippe JOLIOT - Julien URBAN - Sandrine FAYON.

Présent (s) (es) par procuration : Vincent PETITJEAN a donné procuration à Sandrine FAYON – Bruno SANTILLI a donné procuration à Philippe JOLIOT.

Absent (s) (es) non excusé (s) (ées) : Nadine POLLOT – Clément FRANIATTE – Matthieu GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Haja RAKOTONDRAMANITRA.

Secrétaire administrative : Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h00.

1. subvention à l'Association Sportive de Belleau pour l'année 2023 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de subvention émanant de l'Association Sportive de Belleau. Monsieur le Maire a invité le Président de l'AS Belleau à cette séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire a laissé la parole au Président de l'AS Belleau qui a présenté le bilan et les comptes du club pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000,00 € pour l'année 2023.

2. nomination d'une impasse à Morey :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été validé à 10 voix pour et 2 contre lors du conseil municipal en date du 12/12/2023 de nommer une impasse à Morey qui ne dessert qu'une habitation cadastrée AB N° 83.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé à 10 voix pour de nommer cette impasse : « Impasse du Buzion ». Monsieur le Maire informe qu'un panneau signalétique de rue sera commandé et mis en place.

La séance a été levée à 21h23.

Le Maire - Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entrée en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.